

CANADA

Débats de la Chambre des communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Le mercredi 11 juin 1947

La séance est ouverte à trois heures et demie.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

*MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU CABINET PAR LES
CULTIVATEURS D'ALBERTA ET DE LA
SASKATCHEWAN

M. BURTON :

1. Le Gouvernement a-t-il étudié de nouveau les requêtes que l'Alberta Farmers' Union et la section de la Saskatchewan des United Farmers of Canada ont présentées dans le mémoire soumis au cabinet en août 1946?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures ont été prises par le Gouvernement à l'égard des premier, deuxième et troisième points dudit mémoire?

Le très hon. M. GARDINER : Il me sera plus facile de répondre oralement à cette question :

En ce qui concerne la première partie, nous avons donné une réponse complète, après réception du mémoire qui nous a été soumis en août dernier et par la suite un comité représentant les organismes agricoles est venu à Ottawa. Après discussion de la demande, les intéressés en sont venus à une entente, ou du moins ont admis qu'on s'était efforcé de faire face à la situation décrite dans le mémoire. Depuis, il n'y a pas eu nécessité d'étudier davantage la question et nous nous sommes contentés de remplir les promesses contenues dans la loi sur le soutien des prix agricoles.

Quant à la deuxième partie de la question, les explications que j'ai données s'appliquent aux premier, deuxième et troisième points du mémoire.

M. L'ORATEUR : Répondu.

STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

M. McKAY :

1. Combien a-t-on établi de stations météorologiques dans les territoires septentrionaux du Canada depuis le jour de la victoire en Europe?

2. Quelque pays étranger a-t-il aidé financièrement le Dominion du Canada en vue de l'établissement de ces stations et, dans le cas de l'affirmative, dans quelle mesure?

3. Où sont situées ces stations météorologiques?

4. De quel ministère relève l'exploitation de ces stations?

5. Quel est l'effectif du personnel canadien qui s'occupe de leur exploitation?

M. McILRAITH :

En ce qui concerne le ministère des Transports :

1. Deux, dont l'une à Baker-Lake et l'autre, à Eureka-Sound.

2. Dans le cas de la station d'Eureka-Sound, le gouvernement canadien en fournit le directeur, la moitié du personnel et les vivres nécessaires. Le Bureau météorologique des Etats-Unis fournit l'autre moitié du personnel jusqu'à ce qu'on dispose du nombre voulu de Canadiens possédant une formation suffisante; le bureau fournit également à ses fonctionnaires les vivres nécessaires, ainsi que des approvisionnements et de l'outillage technique additionnels. Les Etats-Unis assurent également les moyens de transport nécessaires à l'établissement de cette station, qui a déjà, commencé à fonctionner.

3. La station d'Eureka-Sound est à 80° 13' de latitude nord, 86° 11' de longitude ouest. Celle de Baker-Lake, à 64° 18' de latitude nord, 96° 5' de longitude ouest.

4. L'exploitation de la station d'Eureka-Sound et le programme météorologique de Baker-Lake relèvent du ministère des Transports. Le programme météorologique de Baker-Lake est exécuté présentement par le personnel du Service des liaisons et transmissions royal canadien, ministère de la Défense nationale.

5. On en compte trois à Eureka-Sound et cinq à Baker-Lake.

ROUTE RELIANT LA FRONTIÈRE DU YUKON ET DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE À LA ROUTE DE L'ALASKA

M. ARCHIBALD :

1. A-t-on demandé des soumissions en vue de l'établissement d'une route jusqu'à Atlin (Colombie-Britannique), à partir de la route de l'Alaska jusqu'à la frontière du Yukon et de la Colombie-Britannique?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms des soumissionnaires et quel était le montant de chaque soumission?

3. A qui a-t-on accordé l'adjudication?